



## N° 18.33 ATTRIBUTION MARCHÉ TELECOMMUNICATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-huit, le dix-neuf septembre  
Le bureau dûment convoqué le 14 septembre 2018  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

#### PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite du marché de services relatif aux prestations de télécommunications, la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 29 août à 14 h 00.

La commission a attribué le marché comme suit :

- Lot 1 : téléphonie Fixe, Internet, VPN : marché attribué à ADISTA.
  - Offre de base : 39 551.80 € HT sur 4 ans
  - Hypothèse 1 (incluant fibre pour locaux d'Heyrieux et Bourgoin) : 143 498. 70 € sur 4 ans
  
- Lot 2 : téléphonie mobile : marché attribué à BOUYGUES.
  - Offre: 80 653,86 € HT sur 4 ans

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 19 septembre 2018**

**Jean-Pierre JOURDAIN,**  
Président

